

RAPPORT N° 279 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 17 AVRIL 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 10 au 17 avril 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins onze (11) personnes ont été assassinées et huit (8) autres ont été grièvement blessées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Au cours de la même période, trois (3) personnes ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires et un (1) cas de viol commis sur une jeune fille mineure a été enregistré.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 10 avril 2021 vers 22 h, une femme connue sous le nom de Béatrice Ndayishimiye (29 ans) a été assassinée à son domicile sis à la 4^{ème} avenue au village 4 de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Des sources sur place révèlent que cette femme mariée et enceinte de 6 mois aurait été assassinée par son mari, Abel Biberubusa, qui l'aurait violemment battue à mort.

SOS-Torture/Burundi a appris que le présumé auteur du crime a été arrêté par la police et placé en garde à vue au cachot du commissariat communal de Gihanga pour des enquêtes tandis que le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Mpanda.

- Dans la nuit de mardi 13 avril 2021 vers 20 h 30 min, un militaire du 212^{ème} Bataillon Commando connu sous le nom de Caporal-chef Fidèle Kwizera a tué par balles Jean Marie Nshimirimana (33 ans), un détenteur d'un bistrot situé à la 9^{ème} avenue de la colline et zone de Buringa, commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, une mésentente liée à l'achat d'une carte mémoire que ce militaire avait vendue à la victime est à l'origine de ce meurtre où le militaire a tiré trois balles au niveau de la poitrine de la victime qui a aussitôt succombé sur-le-champ.

Les mêmes sources précisent que le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge et que l'auteur du meurtre a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Gihanga pour confection de son dossier judiciaire.

SOS-Torture/Burundi déplore l'indiscipline des membres des corps de défense et de sécurité ayant été à l'origine de plusieurs bavures enregistrées ces derniers jours et rappelle que l'impunité et la politisation de ces corps incitent certains de leurs membres à se considérer comme s'ils étaient au-dessus de la loi ; en l'occurrence ceux qui ont tué des manifestants en 2015 qui ont été primés au lieu d'être punis conformément à la loi.

- Dans l'après-midi de mercredi 14 avril 2021, un corps sans vie d'un enfant âgé à peu près d'une année a été découvert dans les toilettes d'un ménage situé sur la colline de Shari 2 au quartier de Ruvumu dans la commune et province de Bubanza.

Des sources sur place précisent que le chef du ménage et sa femme ont été interpellés et se trouvent au cachot du Commissariat provincial de Bubanza pour enquêtes.

- Dans la zone de Kinindo située en commune de Mukaza, dans la mairie de Bujumbura, un corps sans vie d'un homme non encore identifié a été découvert à l'avenue Ndamukiza tout près de la salle des conférences appelée *King's Conference*.
- Dans la nuit de vendredi 16 avril 2021 vers 20 h 30 min, des hommes armés de fusils ont fait irruption dans un bar situé au chef-lieu de la commune de Rusaka en province de Mwaro (centre du Burundi) et ont ouvert le feu sur des personnes qui éteignaient leur soif, tuant sur-le-champ sept d'entre elles et blessant quatre autres dont deux grièvement.

Selon des témoins, au cours de cette attaque, Égide Kwizera (comptable communal de la commune de Rusaka), Claudine Ndayishimiye son épouse, Éric Ndayizeye (préfet des études au Lycée communal de Rusaka), son épouse qui répond au nom de Fidès et en même temps directrice du Lycée communal de Rusaka et leur enfant prénommée Liesse (écolière dans la classe de 6^{ème} année au collège communal de Bukwavu), Astère Simbananiye (percepteur communal des impôts à Rusaka) ainsi que Ferdinand qui travaille à la Congrégation des Sœurs ursulines du Sacré-Cœur de Jésus de Bukwavu) ont été assassinées par

balles tandis que quatre autres personnes non encore identifiées ont été blessées et évacuées à l'hôpital de Kibumbu.

SOS-Torture/Burundi déplore les attaques ciblées qui continuent d'emporter des vies de paisibles citoyens dans l'impunité totale des auteurs.

2. Arrestations et détentions arbitraires

- Un conseiller communal chargé des questions économiques dans la commune de Gisuru, de la province de Ruyigi (est du Burundi), Norbert Rizukundi, a été arrêté par la police samedi 10 avril 2021 au cours des travaux communautaires effectués sur le chantier de construction d'un immeuble qui abritera les bureaux provinciaux de Ruyigi et a été conduit *manu militari* dans un cachot de la police au chef-lieu de la même province.

Selon des sources sur place, il a été appréhendé « sur un ordre venu d'un-haut » et serait accusé d'avoir tenu une réunion au cours de laquelle il aurait lancé des propos injurieux à l'endroit du ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique en réaction à une mesure de suspension de tous les comptables communaux du pays.

SOS-Torture/Burundi déplore une violation des lois de la République (ici la loi sur la procédure pénale) devenue une calamité pour le pays du moment les autorités administratives s'ingèrent dans le fonctionnement de la Justice en ordonnant à tort et à travers des arrestations abusives des citoyens, ce qui impacte négativement le fonctionnement normal de l'institution de la justice déjà en mal d'indépendance depuis longtemps.

- Dimanche, le 11 avril 2021, la police a arbitrairement arrêté Savin Ndayizamba au parking des bus de transport en commun du chef-lieu de la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi) sur l'ordre donné par le responsable du Service national de renseignement (SNR) à Rumonge et l'a conduit au cachot de la police dans cette province où il croupit toujours au moment de la rédaction de ce rapport.

Selon des sources sur place, Savin Ndayizamba est le président du bureau de l'assemblée générale des Scouts du Burundi et en même temps président du mouvement de la jeunesse affiliée au parti UPRONA (pro Abel Gashatsi) en province de Makamba, JRR (Jeunesse révolutionnaire Rwagasore). Il serait accusé d'avoir tenu une réunion nocturne et clandestine dans la nuit de samedi à dimanche 11 avril 2021.

Les mêmes sources révèlent que Savin Ndayizamba serait plutôt victime de l'abus de pouvoirs de certains responsables administratifs voulant politiser les élections au sein de ce vaste mouvement de jeunes.

SOS-Torture/Burundi condamne l'ingérence du pouvoir en place au Burundi dans la gestion des associations sans but lucratif et son intention de politisation de toutes les organisations privées œuvrant sur le sol burundais.

- Au matin de mercredi 14 avril 2021, des éléments de la police du Groupement mobile d'intervention rapide (GMIR) en poste à Burambi ont arbitrairement arrêté à son domicile Gaspard Nzosaba, un vieillard âgé de plus de 75 ans au cours d'une opération de fouille-perquisition menée sur la colline de Mirwi de la zone de Mariza, en commune de Burambi, dans la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des témoins sur place, la police l'a accusé de collaborer avec des groupes rebelles, même si rien de compromettant n'avait été trouvé dans sa maison. Les mêmes sources révèlent qu'il est plutôt accusé d'avoir logé, au début du mois de mars dernier, un membre de sa famille considéré par les autorités administratives comme rebelle et en fuite.

SOS-Torture/Burundi dénonce des persécutions persistantes de la population de la commune de Burambi sous un prétexte de collaboration avec des mouvements rebelles, lesquelles persécutions se traduisent par des exactions multiples commises par des policiers et Imbonerakure : exécutions sommaires, arrestations et détentions arbitraires, disparitions forcées, etc.

3. Atteinte du droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de dimanche à lundi 12 avril 2021 vers minuit, le chef du quartier de Teza, zone de Kamenge, en commune urbaine de Ntahangwa, au nord de la capitale économique Bujumbura (ouest du Burundi), Jean Népomucène Mbanzamihiho, a ordonné aux Imbonerakure de battre violemment une veuve connue sous le nom de Suzanne Minani, son fils Simon Nshimirimana, son neveu Joseph Belavista et Côme Ndabirabe et les ont grièvement blessés au point d'être évacués vers une structure de soins de santé.

Des sources sur place indiquent que ce chef de quartier de Teza et un groupe d'Imbonerakure assurant sa sécurité ont fait irruption dans le domicile de cette veuve sis à la 12^{ème} avenue n° 216 et lui ont intimé l'ordre d'ouvrir sa buvette et de leur offrir de la bière. Quand elle leur a exigé de payer cash avant de les servir, il a

donné l'ordre aux Imbonerakure de la frapper violemment et lorsque les membres de sa famille ci-haut cités sont venus à son secours, ils ont également été violemment passés à tabac. Ils retrouvent pour le moment dans l'une des structures sanitaires de Bujumbura, Côme Ndabirabe a été gravement blessé au niveau de la tête tandis que Joseph Belavista a eu une fracture de la jambe.

SOS-Torture/Burundi a appris que le chef de quartier Teza et ces Imbonerakure circulent toujours librement malgré les crimes qu'ils ont commis au su et au vu de toute la population de la localité.

3. Violence basée sur le genre (viol)

- En date du 12 avril 2021, la police du commissariat communal de police à Bukemba a arrêté Éric Hakizimana (28 ans) sur la colline de Muyombwe de la zone de Butare, commune de Bukemba, en province de Rutana (sud-est du Burundi) pour avoir violé N. E., une fille mineure âgée de 15 ans.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.